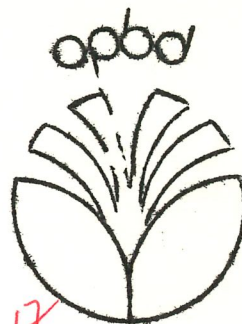


bloc-notes



mai 1980

I. ASSEMBLEE GENERALE DU 23 MARS 1980 A NAMUR

Compte-rendu par Marc LEFEVRE.

A. Introduction

Le Président souhaite la bienvenue aux collègues présents à l'Assemblée Générale.

Le Président rend hommage à la mémoire de Jacques PAULUS et signale qu'un numéro spécial de " Bloc-notes " vient de lui être consacré; il sera envoyé aux membres dans le courant du mois d'avril.

Le Président demande de se souvenir de Jacques Paulus et de suivre les voies multiples qu'il a tracées.

B. Rapport moral

1. Bloc-notes : énorme travail que cette publication régulière pour laquelle mon appel à une plus grande coopération a été entendu, en ce qui concerne divers renseignements et informations. Cette tâche vaut la peine d'être continuée car, sans prétention, elle rend service.
2. Sous-section Jeunesse : dont les membres, sous la présidence de Monique Van Overstraeten, doivent être félicités pour leur souci de décentralisation (ils se réunissent chaque mois dans une bibliothèque différente), d'information (sélection "Un cadeau ? Un livre !"); pour leur participation à de nombreuses expositions de livres pour la jeunesse, etc... Que leur action pour la lecture et les bibliothèques, fondamentale, serve de guide.
3. Sous-section B.P. Temps-partiel : le bilan de cette section est moins bon et ce n'est pas son président Jean Van Waeyenberghe que l'on peut accuser, lui qui a voulu lui donner une impulsion nouvelle, qui a relancé ce mouvement, mais qui n'a eu d'écho qu'auprès d'une petite poignée de nos membres.

Les " temps-partiel " seraient-ils entrés en sommeil ?
 N'ont-ils rien à faire valoir sur le plan professionnel ?
 J'aimerais que ce nouvel appel soit entendu.

4. Section Documentalistes et Bibliothécaires scientifiques :

Michèle Carthé, qui a dirigé la section, a tenu à continuer le combat pour la défense du statut du bibliothécaire-documentaliste et cela à juste titre car, est-ce un effet de mon optimisme personnel (mais je ne le crois pas), les autorités qui nous dirigent sont plus qu'attentives tant à la reconnaissance du diplôme et du titre qu'à la promotion de la profession.

D'autre part, Marie-Blanche Delattre qui fait partie de cette section rédige en collaboration avec Charles Libon, bibliothécaire de la section " temps-plein ", une bibliographie des règles catalographiques les plus récentes. Ce travail utile sera publié dans Bloc-notes.

5. Sous-section B.P. Temps-plein : c'est à son président, André Canonne et à ses membres que l'on doit l'hommage à Jacques Paulus dont il a été question plus haut, mais aussi la réimpression des règles catalographiques ISBD(M) auxquelles seront prochainement ajoutées des modifications et des mises à jour. Je remercie Charles Libon pour son aide précieuse.

Lorsque le Centre de Lecture publique de la CCF a décidé, par exemple, de réunir une commission de catalographes, elle a été formée en majorité de membres de l'APBD; il en va de même pour d'autres commissions mises sur pied.

Enfin, le Conseil Supérieur des Bibliothèques publiques compte également une majorité de membres affiliés à l'APBD.

La section des Temps-plein vit donc - et bien.

C. Rapport financier

Nicole Surquin avait été élue trésorière, mais son état de santé l'a obligée à " passer la main " à Gaby Parmentier, que je remercie.

Lecture du bilan de l'exercice 1979, par Gaby Parmentier. Le bilan a été approuvé par les commissaires aux comptes José Lambinet et Marcel Leseul.

L'Assemblée donne décharge à la trésorière pour sa gestion.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour leur gestion.

D. Election et nomination des administrateurs.

a) Bibliothèques publiques :

Delchef, Paul

Klompkès, Jacques

Leens, Alain

Monty, Richard

Van Cleemput, Monique (sortante et rééligible)

b) Bibliothèques scientifiques - Documentation :

Biart, Guy
De Bry, Thierry
Delattre, Marie-Blanche
Lanotte, Jacques (sortant et rééligible)
Lefèvre, Marc (sortant et rééligible)

c) Désignations :

Président général : Lefèvre, Marc
Secrétaire général : Van Cleemput, Monique
Trésorier : Parmentier, Gaby
Président de la section Bibliothèques publiques : Monty, Richard
Président de la section Bibliothèques scientifiques : Biart, Guy
Commissaires aux comptes : Lambinet, José et Leseul, Marcel.

E. Information sur le Centre de Lecture publique de la Communauté française

Pour montrer la continuité dans l'action de l'APBD à ce sujet, le Président relit les motions du 19 mars 1978 et du 20 mai 1979, et donne la parole à André Canonne qui expose le rôle joué par notre Association pour faire modifier les articles 23 et 24 des statuts de l'asbl, relatifs au Comité des Utilisateurs. Il conclut en estimant que les problèmes sont en voie de solution dans l'honnêteté et la clarté sur le papier, en souhaitant que les bibliothécaires et leurs associations continuent à être vigilants et en évoquant la tenue d'états généraux de la lecture dans la Communauté française, au cours desquels les souhaits et les besoins de la lecture et de la documentation seraient définis et insérés dans l'éducation permanente.

F. Divers

1. Le Président signale que l'arrêté ministériel organisant le réseau des bibliothèques publiques a été signé par l'Exécutif de la Communauté française. Il paraîtra dans " Bloc-notes ".
2. Il informe de l'organisation, l'année prochaine, d'un colloque rencontrant les problèmes de l'informatique et de la lecture, organisation conjointe de l'ANBEF, l'APBD et la section française d'Archives et Bibliothèques. A cette occasion, Jean-François Gilmont, Président de cette section explique les buts et les problèmes de son Association. Des renseignements concernant ce colloque seront donnés ultérieurement.
3. Richard Monty souhaite que l'expérience de lecture publique qui se déroule en Brabant wallon ainsi que l'expérience d'animation acquise par Paul Delchef, trouvent écho dans " Bloc-notes ".
4. André Canonne, se référant à l'une des missions du Centre de Lecture publique, souhaite la publication d'un bulletin périodique critique de l'édition belge de langue française sous les auspices du Ministère, en collaboration avec les éditeurs belges concernés (dépôt de deux exemplaires de chaque livre édité) et avec obligation pour les bibliothécaires d'acheter ces livres édités en Belgique. De nombreux intervenants prennent part à la discussion : il y est notamment question du dépôt légal, des cassettes, ... L'APBD prendra position et la fera connaître au Ministère.

II. DECRET FRANCOPHONE

Deux arrêtés d'application ont été publiés au Moniteur.
Vous en trouverez les textes en annexes.

XX^XXX

III. DECRET NEERLANDOPHONE

Arrêté royal du 4 avril 1980 relatif au fonctionnement et à l'organisation des comités de coordination locaux et des modalités de collaboration obligatoire entre les bibliothèques publiques reconnues de langue néerlandaise qui assurent le service public local de la lecture.

Moniteur du 21 mai 1980 - p. 6339/6341

XX^XXX

IV. ISBD(M) : MODIFICATIONS

cf. textes en annexes

XX^XXX

V. POUR OU CONTRE LA BANDE DESSINEE

cf. feuillet d'information annexé.

XX^XXX

VI. PRIERE D'INSERER

Nous avons le plaisir de vous rappeler la parution de trois ouvrages dans la collection " Roman 9 " aux éditions Plurielles, créées par Jacques Paulus.

- Vivre à Urbino, par R. Lindekens
- L'Arsor, par A. Canonne
- La très étrange disparition du Président Valéry Giscard d'Estaing, par J. Paulus

Cette jeune maison d'édition, dont Labor assure la diffusion, s'est donné comme but d'éditer les jeunes auteurs belges, un programme ambitieux au service d'ouvrages remarquables.

XX^XXX

VII. COTISATIONS 1980

Quelques collègues ont probablement perdu de vue le renouvellement de leur cotisation.

Nous joignons pour chacun de ces retardataires, un bulletin de versement qu'il leur suffit de remplir et d'expédier.

Espérons qu'ils voudront bien faire le nécessaire sans délai !
Merci d'avance.

X
XXXX
X

VIII. A VENDRE

220 volumes reliés de la Revue des deux mondes - 1879 à 1922

130 ouvrages publiés de 1755 à la fin du 19^e siècle (politique, mémoires, histoire, théâtre,...)

Renseignements : M. Francis Lemaire, bibliothécaire.
Bibliothèque publique de Bois-du-Luc
2, rue du Gazomètre - 7071 Houdeng-Aimeries.
Tél. : (064) 22.61.60

X
XXXX
X